

DOSE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

QUALITÉS AGRONOMIQUES

Ajuster les doses et fréquences d'apport en fonction des besoins.

Produit utilisable en agriculture biologique en application du règlement européen (CE) 2018/848

K38 est livré en big-bag 600 kg par camion complet 25,200 t minimum.

Extrait de vinasses : Matière première issue de la fermentation de mélasse de betterave sucrière et utilisée dans la fabrication d'engrais organo-minéraux ou

Produit résultant du traitement industriel des vinasses de betterave et contenant comme composant essentiel du sulfate de potassium avec une teneur minimale de 38 % de K₂O soluble dans l'eau et pas plus de 1 % de chlore.

COMPOSITION GARANTIE

Oxyde de potassium (K20) total Dont 38% soluble eau	38%
Anhydride sulfurique (SO ₃)	40%
Sodium (Na ₂ O)	3%



Deleplanque & Cie - CS 70100 | 35 bis rue des Canus 78603 Maisons-Laffitte cedex Tél. 01 34 93 27 27 adv.coproduits@deleplanque.fr | www.deleplanque.fr

DELEPLANQUE



